

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers**En exercice 19****Présents 12****Procuration 5****Votants 17**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre à 20h30

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

Maire.

Date de la convocation : 22/09/2025**Date d'affichage de la convocation : 22/09/2025****Date d'affichage de la délibération : 06/10/2025**

Etaient présents : MM RIVOIRE Marion, BACOU Colette, CORTES Didier, JAIME Emmanuel, JEULIN-CARREY Florence, JORDAN Robert, MIERE Mélissa, MOENNARD Charlotte, NAVARRO Pierre, PARIS Benjamin, ROUZAUD François, TOUCHEBEUF Olivier.

Ont été excusés : ARRUÉ Philippe, VERGER Guillaume

Ont donné procuration : CAMUS Anne-Lise à JEULIN-CARREY Florence, FAURÉ Bernadette à NAVARRO Pierre, DICCIANI Isabelle à JAIME Emmanuel, GLEYSES Lucie à PARIS Benjamin, NOEL Martine à CORTES Didier

M. Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-73 Convention de partenariat avec l'association « le Bruit de la Conversation »*Exposé*

L'association d'éducation populaire et d'urbanisme participatif, Le Bruit de la Conversation, accompagne la participation citoyenne dans des projets d'aménagement du territoire et d'espaces partagés.

Le collectif pluridisciplinaire (d'architectes, urbaniste et paysagiste) souhaite proposer à des collectivités et des structures socio-culturelles ou socio-éducatives de la Région Occitanie le format « Fraîcheur de vivre » pour transformer un îlot de chaleur avec peu d'usage en îlot de fraîcheur et de vie, en associant les habitant.es et usager.es à toutes les étapes du projet (co-diagnostic, co-conception, co-réalisation). L'objectif de ce projet est de sensibiliser au changement climatique (ses enjeux et les réponses qu'on peut y apporter), d'aller jusqu'à la désimperméabilisation et la réalisation de chantiers participatifs pour transformer l'espace d'intervention (à minima végétalisation) et d'évaluer ensuite la démarche et ses apports.

Pour cette troisième intervention, l'association a une nouvelle fois obtenu des financements et a ensuite lancé un appel à manifestation d'intérêt ouvert aux communes et structures de la Région Occitanie. C'est dans ce cadre que la commune de Flourens a candidaté. Après plusieurs échanges et un comité de sélection, la commune de Flourens a été sélectionnée pour accueillir le projet pilote « Fraîcheur de vivre ».

Le projet « Fraîcheur de vivre » consiste à transformer la cour de l'école élémentaire identifiée comme un espace trop minéralisé à Flourens, en îlot de fraîcheur et de vie en associant les enfants, parents d'élèves, professeur.es des écoles, personnels ALAE, élu.es et technicien.es de la commune et toute autre partie prenante de la communauté éducative à l'ensemble de la démarche.

Madame la Maire expose la convention de partenariat avec l'association « le Bruit de la Conversation », jointe en annexe.

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

- D'approuver la convention de partenariat avec l'association le Bruit de la Conversation, jointe en annexe,
- D'autoriser Madame la Maire à signer les pièces afférentes,

La délibération est adoptée à

17	VOIX POUR
0	ABSTENTION(S)
0	VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 02/10/2025

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES

La Maire
Marion RIVOIRE